DÉCISION DU CONSEIL

du 17 avril 2000

portant nomination d'un membre titulaire et de deux membres suppléants belges du Comité des régions

(2000/309/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la décision du Conseil du 26 janvier 1998 [1] portant nomination des membres titulaires et suppléants du Comité des régions,

considérant qu'un siège de membre titulaire du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Charles Picque et que deux sièges de membres suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite des démissions de MM. Hervé Hasquin et Rufin Grijp, démissions qui ont été portées à la connaissance du Conseil le 3 novembre et le 15 décembre 1999;

vu la proposition du gouvernement belge,

DÉCIDE:

Article unique

1. M. François Roelants du Vivier est nommé membre titulaire du Comité des régions en remplacement de M. Charles Picque pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2002.

2. M. Éric Tomas et Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck sont nommés membres suppléants du Comité des régions en remplacement de MM. Hervé Hasquin et Rufin Grijp pour la durée des mandats de ceux-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2002.

Fait à Luxembourg, le 17 avril 2000.

Par le Conseil

Le président

L. CAPOULAS SANTOS

[1] JO L 28 du 4.2.1998, p. 19.